

Étudiant ou étudiante aux communications

Service des communications

Mission du service

Le Service des communications a pour mission d'assurer la qualité des communications de la Ville auprès des citoyennes et citoyens et des différents publics et veiller au rayonnement de la Ville et à la cohérence de son image.

Responsabilités et objectifs de la fonction

L'étudiant ou l'étudiante fournit une aide en matière de communication et réalise diverses activités de communication, de promotion, de publicité et d'information aux citoyennes et citoyens.

Les principales responsabilités du ou de la titulaire sont les suivantes :

- Faire les mises à jour sur le site Web, l'Intranet et la plateforme de consultation citoyenne;
- Préparer et diffuser des messages sur les babillards électroniques et les médias sociaux;
- Participer à la réalisation des infolettres;
- Assurer une présence lors des événements municipaux pour faire la promotion, prendre des photos, remplir des formulaires, etc.;
- Faire des mises à jour, inventaires et saisies de données;
- Assurer un soutien à l'équipe.

Exigences

Pour être admissible à un emploi étudiant, la personne doit être inscrite à un programme d'études reconnu par la ministre de l'Enseignement supérieur dans un établissement d'enseignement au Québec, selon les règles en vigueur dans l'établissement d'enseignement.

- Avoir complété au moins une année universitaire en communication ou tout autre domaine connexe;
- Maîtrise de la langue française et anglaise – parlée et écrite;
- Connaissance des logiciels de l'environnement Windows (Word, Excel, PowerPoint);
- Capacité d'adaptation, autonomie et leadership;
- Facilité à travailler en équipe et dans les communications interpersonnelles;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 5.

Horaire

35 heures par semaine

Du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 30, le vendredi, de 8 h à 12 h

Période d'affichage

Du 16 janvier au 10 mars 2024

Pour soumettre votre candidature

Pour postuler, rendez-vous à www.pointe-claire.ca/fr/ville/emplois/ et cliquez sur « Voir les emplois d'été » au plus tard le **10 mars 2024**.